

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 10 JUILLET 1844.

Rapport de la Commission chargée d'examiner le Projet de Loi allouant un crédit de 50,000 fr. pour la construction de la route de Dolhain à la forêt d'Hertogenwald.

MESSIEURS,

Le crédit de fr. 50,000 demandé par le projet de loi que vous avez envoyé à notre examen, est destiné à rattacher par une route facile, praticable dans toutes les saisons, la forêt d'Hertogenwald, à la route de la Vesdre et assurer ainsi aux produits de cette belle et importante forêt toute la valeur que leur enlève aujourd'hui un transport difficile, coûteux et que le débordement de la Geleppe et de la Vesdre rend encore impossible pendant plusieurs mois de l'année.

La route projetée de Dolhain, qui n'a été arrêtée par l'Administration des ponts et chaussées, qu'après plusieurs années d'études, doit être considérée comme le complément du système de communications conçues par l'Administration du domaine pour la bonne exploitation de la forêt d'Hertogenwald qui contient 6671 hectares, et dont le revenu annuel, par le manque de communications suffisantes, ne s'élève jusqu'ici qu'à 80,000 francs.

La longueur de la route complémentaire à construire est de 5500 mètres ; les dépenses en sont évaluées à 100,000 fr.

Comme la province de Liège a un intérêt évident à son établissement, il a été convenu entre sa Députation permanente et le Gouvernement, qu'elle contribuerait pour une part dans les frais de construction ; cette part a été fixée à fr. 25,000 ou le quart. Un autre quart est à charge du Département des Travaux publics et la moitié ou fr. 50,000 doit être supportée par l'administration des Domaines, c'est le montant du crédit demandé par le projet de loi.

Votre Commission, jugeant l'établissement de la nouvelle route pour lier la forêt d'Hertogenwald à la route de la Vesdre, débouché naturel de ses produits, non seulement utile, mais indispensable pour obtenir d'une des plus belles et des plus vastes propriétés de l'Etat tout le revenu que le Trésor pu-

(2)

blic doit en obtenir, et envisageant les dépenses qui en résulteront comme de simples avances dont le Trésor se remboursera en peu d'années, a l'honneur de vous proposer, à l'unanimité, l'adoption du projet de loi qui vous est soumis.

ED. DE ROUILLÉ.

SIRAUT.

Le Baron DE MOOREGHEM.

HENNEQUIN.

J.-B. D'HANE, Rapporteur.